

Projet du Ministère de la Promotion Féminine « L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique » réalisé dans le cadre de la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) et dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi.

Projet subventionné par la Commission Européenne.

Deuxième Conférence Internationale: «Différences salariales entre les femmes et les hommes: Comment agir sur les inégalités? » - 2 Mai 2002

- A. Quelques facteurs structurels déterminant les écarts de salaires entre femmes et hommes
- B. Les résultats de l'analyse statistique 2000 au Luxembourg

A. Quelques facteurs structurels déterminant les écarts de salaires entre femmes et hommes

Intervention de Simone CASALI

Conseiller économique 1re classe au STATEC (Service central de la statistique et des études économiques)

B.P. 304

L-2013 Luxembourg

Statistiques des salaires et du coût du travail

Les chiffres que je vous présenterai dans le cadre de cette conférence, visent à vous donner un aperçu général de quelques facteurs structurels déterminant les écarts de salaires entre femmes et hommes. Seront retenus le niveau

d'instruction, la répartition par grands groupes de professions et secteurs d'activité économique.

A cette fin, je me baserai, notamment, sur les premiers résultats du « Recensement de la Population » du 15 février 2001 (RP2001) et sur l'« Enquête par sondage sur les forces de travail », effectuée au printemps de l'année passée (EFT2001).

Ces deux sources ont comme point commun qu'elles ne couvrent que la population résidente au Luxembourg. Les travailleurs frontaliers résidant dans un des pays limitrophes et travaillant au Grand-Duché en sont donc exclus.

Les données sur le **niveau d'instruction atteint** proviennent, en premier lieu, du **Recensement de la Population 2001** qui présente l'avantage d'une couverture exhaustive de la population. Comme nous nous intéressons surtout à la population en âge de travailler, nous nous limitons aux seuls résidents nationaux et étrangers, âgés de 15 à 64 ans.

Les différents niveaux d'instruction sont regroupés en cinq catégories :

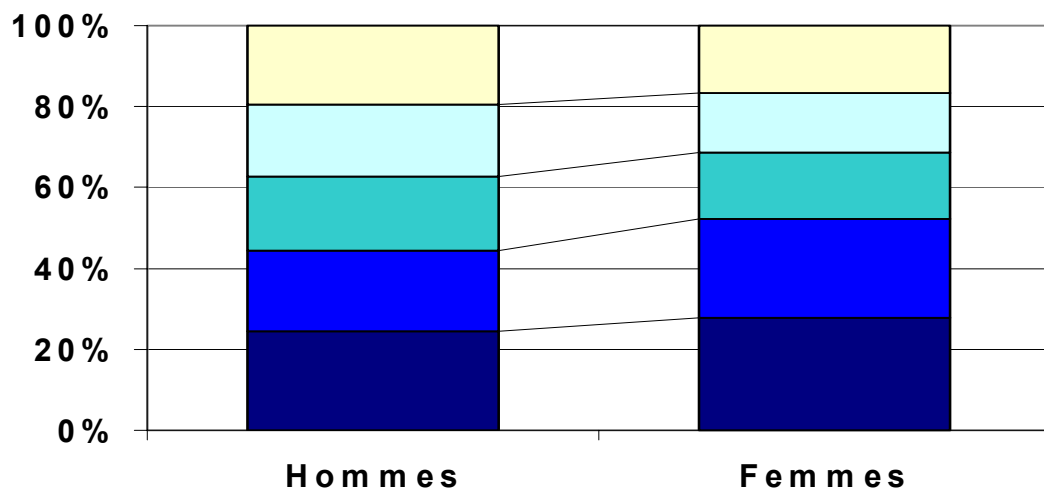
- enseignement primaire,
- cycle inférieur de l'enseignement secondaire,
- diplômes professionnels,
- enseignement secondaire supérieur regroupant le diplôme de technicien, la maîtrise et les bacs du secondaire classique et technique, et finalement,
- études post-secondaires et universitaires.

Afin de représenter les différences entre hommes et femmes, nous calculons d'abord le pourcentage des hommes parmi l'ensemble des hommes pour chaque catégorie

d'enseignement, puis les pourcentages respectifs pour les femmes.

**Niveau d'instruction atteint par sexe
Population âgée de 15 à 64 ans**

Source: RP2001



- Post-secondaire et universit.
- Secondaire supérieur
- Diplômes professionnels
- Secondaire inférieur
- Primaire

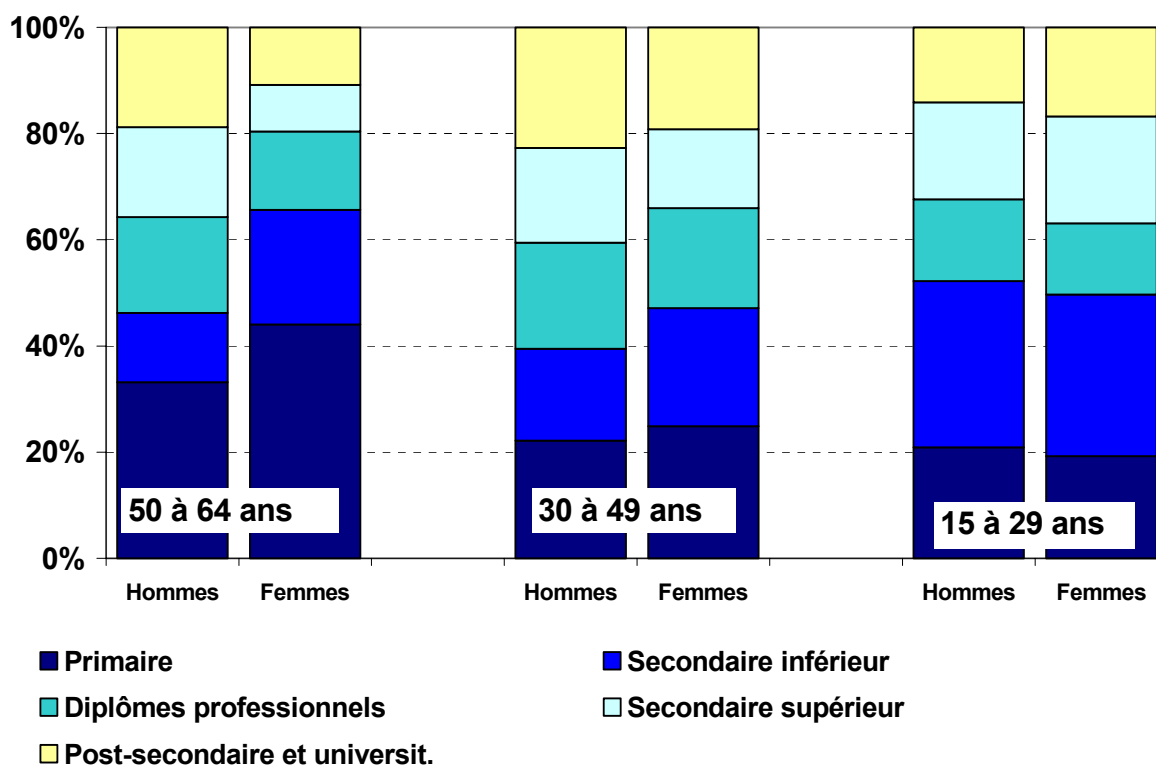
Statec

D'après ce graphique, et, toujours, en considérant la classe d'âges des 15 à 64 ans, on remarque que la part des hommes ayant un diplôme professionnel ou ayant terminé des études secondaires supérieures ou universitaires, est plus importante (avec 55%) que la part correspondante aux femmes (avec 50%).

Toutefois, la situation se présente différemment si on distingue trois classes d'âges, soit : les personnes âgées de 15 à 29 ans, les 30 à 49 ans et les 50 à 64 ans.

Niveau d'instruction atteint par classe d'âges et par sexe en %

Source: RP2001



D'après ce graphique, les structures, au cours des générations, semblent avoir profondément changé, et ceci, aussi bien du côté des hommes que du côté des femmes.

En ce qui concerne les hommes et les femmes âgés de 50 à 64 ans, l'enseignement primaire prédomine: 33% des hommes et 44% des femmes de cette classe d'âges ont terminé l'enseignement primaire.

Par contre, pour les générations plus jeunes, la part relative de ceux qui s'arrêtent après les études primaires est d'environ

20% pour les deux sexes. La raison semble être que l'enseignement secondaire inférieur s'est substitué, en partie, à l'enseignement primaire.

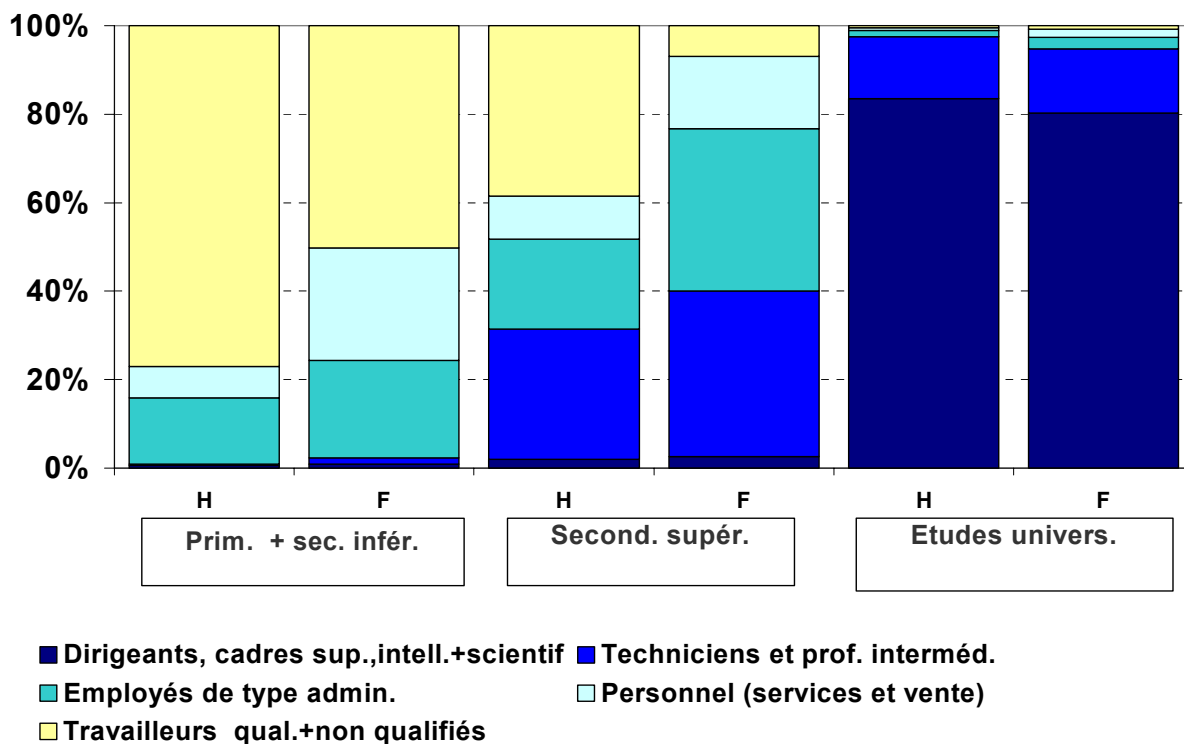
De façon générale, le graphique montre qu'au cours des générations, la qualification des femmes a augmenté. On peut dire que la proportion des femmes ayant suivi des études au-delà de l'enseignement secondaire inférieur est passée de 34% à 50%.

Considérons maintenant, en deuxième lieu, les chiffres issus de **l'Enquête sur les forces de travail 2001**. Ils nous permettent de mettre en relation le **niveau d'instruction atteint** et la profession exercée. On distingue, ici, cinq **grandes catégories de professions** :

- dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques ;
- techniciens et professions intermédiaires ;
- employés de type administratif ;
- personnel de la vente et des services ;
- travailleurs qualifiés et non qualifiés.

Répartition des niveaux d'instruction atteint (en %) parmi les grandes catégories de professions et par sexe

Source: EFT 2001



Parmi les salarié-e-s sortant de **l'école primaire ou de l'enseignement secondaire**, 15% des hommes travaillent comme « employé de type administratif » et 75% comme « travailleur qualifié ou non qualifié ». Du côté des femmes, 22% sont occupées comme « employée de type administratif », 50% comme salariée qualifiée ou non qualifiée et 25% dans la catégorie du « personnel de la vente et des services ».

En ce qui concerne les diplômés de **l'enseignement secondaire supérieur (classique et technique), les techniciens et les brevetés des métiers artisanaux**, on constate que 30% des hommes s'orientent vers les professions

de techniciens et professions intermédiaires (opticien, infirmier, dessinateur), 20% vers la catégorie «employés de type administratif» et 39% vers les professions de «travailleurs qualifiés et non qualifiés».

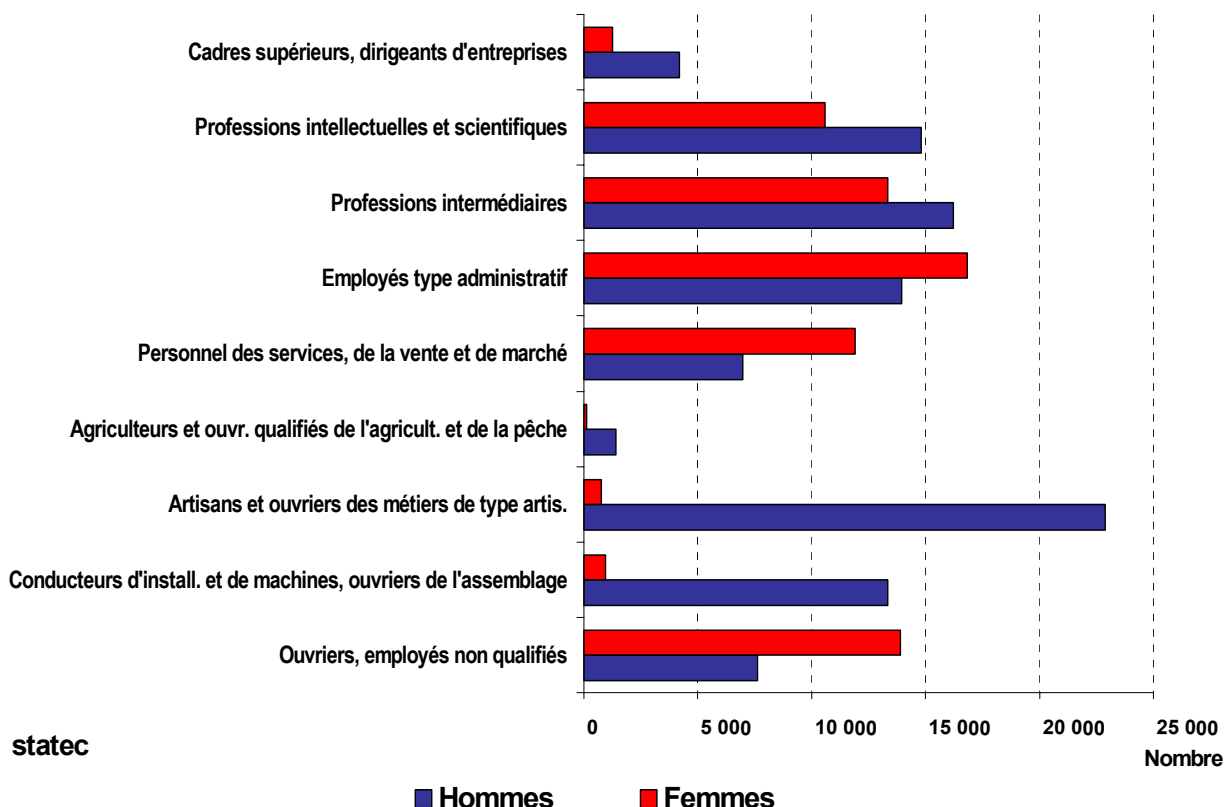
Avec le même niveau d'instruction, 37% des femmes se retrouvent comme techniciennes et salariées des professions intermédiaires, la même proportion pouvant être observée pour la catégorie «employés de type administratif». Environ 16% d'entre elles, se sont orientées vers la catégorie «personnel de la vente et des services»

Si l'on considère maintenant les détenteurs **d'un diplôme universitaire**, il apparaît que 83% des hommes et 80% des femmes se classent dans la catégorie des «dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs et des professions scientifiques et intellectuelles». 14% des universitaires masculins et féminins sont des techniciens et des salariés des professions intermédiaires. Le reste des universitaires masculins, soit 3%, travaillent comme «employés de type administratif», «personnel de services et de la vente» ou «travailleurs qualifiés ou non qualifiés». Du côté des femmes universitaires, ce pourcentage s'élève à presque 6%.

Si maintenant on considère, au lieu du niveau d'instruction, la **profession exercée**, et en se basant sur l'EFT2001 réalisée par le STATEC, on constate (voir: graphique ci-après) une orientation des femmes vers les professions d'«employés de type administratif», les professions intermédiaires (comme infirmière, éducatrice, opticienne, dessinatrice, etc.), les professions d'ouvriers et employés non qualifiés et les professions scientifiques et intellectuelles (ingénieur, médecin, juriste, économiste, enseignant, etc.).

Salarié-e-s Sur / sous - représentation d'un des 2 sexes par grands groupes de professions (CITP88 (COM))

Source: EFT 2001



Selon les derniers résultats de cette enquête, environ 18% de la population salariale travaillent comme « employé de type administratif » : 14% des hommes sont occupés dans cette catégorie contre 23% des femmes.

Dans les professions intermédiaires représentant 17% de l'ensemble des salariés, la part relative des femmes occupées dans ces professions s'élève à quelque 2%, celle des hommes ne dépassant que légèrement les 16%.

Les ouvriers et employés non qualifiés comprennent 13% du total des salariés : 20% des femmes travaillent dans cette profession contre 8% des hommes. La part relative des professions intellectuelles et scientifiques, représentant 15% des salariés, est la même pour les 2 sexes : environ 15%.

Si l'on considère **la répartition des sexes à l'intérieur de chaque profession**, on observe que la proportion des femmes est de l'ordre de 2/3, aussi bien pour les ouvriers et employés non qualifiés que pour le personnel des services et de la vente. Dans les professions intermédiaires et les professions intellectuelles et scientifiques, elles représentent respectivement 45% et 42%.

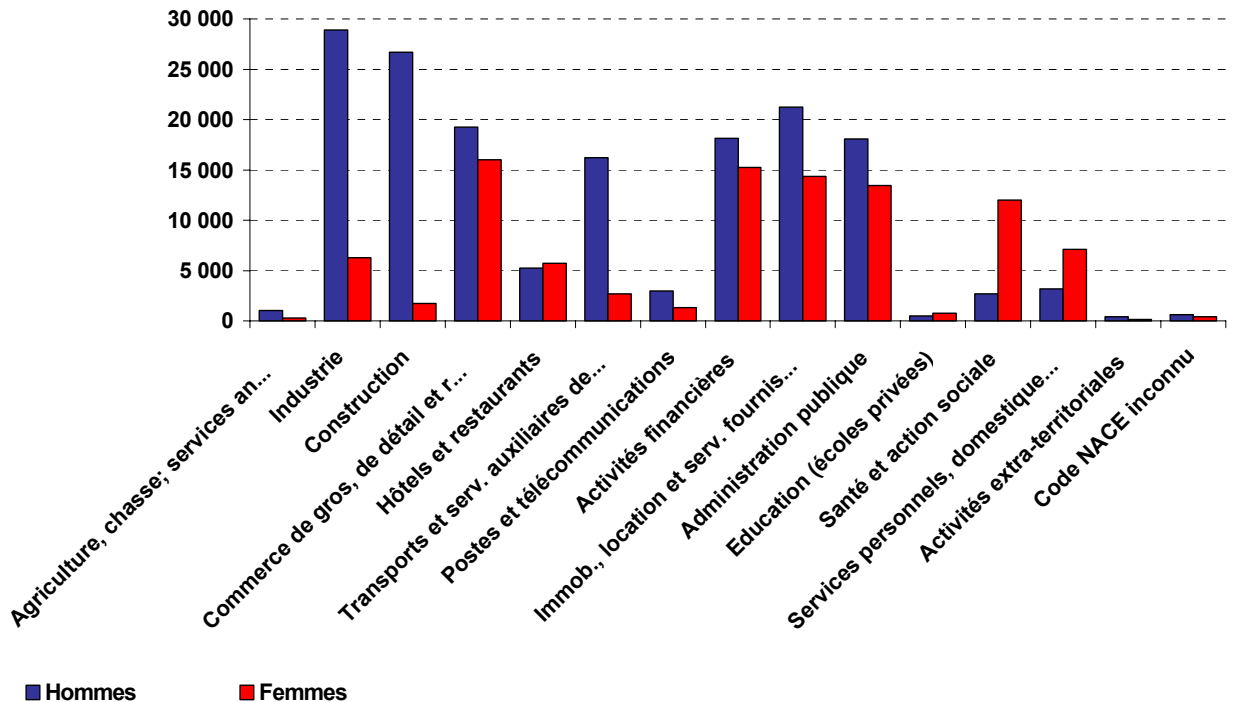
La répartition par sexe est plus équilibrée pour les professions d'employés de type administratif. Leur proportion reste faible dans la catégorie « dirigeants d'entreprise et cadres supérieurs (23%)».

Les femmes sont particulièrement minoritaires dans les professions suivantes : agriculteur 9%, artisan 3% et conducteur d'installations et de machines 7%.

Citons encore une autre source statistique : les fichiers des affiliés à la sécurité sociale qui permettent de ventiler les salarié-e-s, résidents et frontaliers confondus, **par branches d'activité économique**. D'après le graphique établi sur la base de ces données, on constate que les femmes sont largement sur-représentées dans la santé et l'action sociale, les services personnels et domestiques, et l'éducation (écoles privées).

Salarié-e-s (concept intérieur) par sexe selon la branche d'activité économique

(fin septembre 2001) Source: IGSS/Statec



Dans le secteur financier, l'administration publique, le commerce et l'HORECA, la répartition par sexe est plutôt équilibrée. Pour la plupart des autres branches économiques (industrie, construction, énergie, transports et télécommunications), elles sont sous-représentées. Les hommes y représentent plus de 2/3 des salariés.

En ce qui concerne la **répartition temps complet/temps partiel**, on constate que, parmi les femmes salariées, 26% des femmes travaillent à temps partiel, tandis que, parmi les hommes, ce pourcentage ne s'élève qu'à environ 2%.

Pour ce qui est de la **permanence du contrat de travail**, l'écart entre les sexes est insignifiant : 96% des hommes travaillent sous contrat à durée indéterminée contre 95% des femmes.

Salarié-e-s:

Mode de travail et permanence du contrat de travail par sexe

	Hommes	Femmes
Mode de travail:		
Temps complet	98.3 %	74.1 %
Temps partiel	1.7%	25.9%
Permanence du contrat:		
Contrats à durée indéterminée	96.3%	94.7%
Autres contrats	3.7%	5.3%

Source : EFT2001

_____ Fin partie A _____